

VAGUE 1 : - RECRUTEMENT POSTES A PROFIL –

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 30 janvier 2023	Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2023 (12h00)	Mercredi 22 février 2023	Vendredi 24 février 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTE	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENT	FICHE
Directeur d'école avec une <i>décharge de direction</i> > ou = 50 %	IEN BRANTOME NORD DORDOGNE	1	E.E. PU BRANTOME EN PERIGORD	FP01

Conseiller pédagogique de circonscription	IEN SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE	1		FP02
	IEN BERGERAC OUEST	1		

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école primaire de Brantôme fait partie du secteur de recrutement du collège de Brantôme. Sa structure se compose de 9 classes et d'un dispositif ULIS, la direction bénéficiant ainsi d'une décharge de 50 % d'enseignement. Cette école propose l'enseignement de l'occitan aux enfants volontaires.

L'équipe pédagogique fera vivre le nouveau projet d'école. L'école sera concernée par une évaluation externe dans une des 4 années futures et pourra ainsi mettre en œuvre les actions nécessaires à la réussite scolaire en cohérence avec les parcours éducatifs des élèves.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages.

Compétences attendues

1- Le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'une auto-évaluation centrée sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique éducatif, sciences, histoire des arts) ;
- **de fortes capacités de médiation**, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école, le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- favoriser les liaisons inter-cycles au sein de l'école ;
- travailler en équipe pour l'organisation de l'enseignement de l'occitan ;
- travailler en équipe, en inter-cycle 3 et en inter-degrés au sein du secteur de collège (avec le principal du collège Aliénor de Brantôme, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription ;
- développer les relations et la communication avec les partenaires : élus, familles, travailleurs sociaux, services municipaux et associations.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif si le candidat retenu est inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription.

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

- Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

- Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

- Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.

Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

- La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,...)
- Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF
- Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique (dont des formations hybrides : FOAD24, M@gistère)
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques
- Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national
- Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN
- Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription
- Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'Ecole, au CAFIPEMF

Compétences et titres requis

- Etre enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur GRIFFOUL (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).